



# SYSTÈME D'INCITATIONS TARIFAIRES DES AÉROPORTS DU MAROC

DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2025



# POLITIQUE D'INCITATIONS TARIFAIRES AÉROPORTUAIRES

## ■ Les incitations tarifaires aéroportuaires sont présentées comme suit

- Incitation « Grands Comptes » par aéroport
- Incitation « Hub »
- Incitation domestique

## ■ Objectifs des mesures incitatives

L'ONDA a mis en place des mesures incitatives depuis 2005, elles sont modifiées périodiquement pour accompagner les objectifs de développement du trafic aérien.

➤ Stimuler le développement du trafic aérien international.

➤ Fidéliser les compagnies aériennes présentes au Maroc et stimuler leur croissance.

➤ Renforcer le positionnement de l'Aéroport de Casablanca Mohammed V en tant que hub régional et aéroport de référence.

➤ Encourager le développement des liaisons domestiques.



AEROPORT MOHAMMED V

مطار محمد الخامس

# LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT CASABLANCA MOHAMMED V

## ■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

## ■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

| Paliers pour l'aéroport de Casablanca | Taux de remise |
|---------------------------------------|----------------|
| Supérieur à 4.000.000 pax             | 45 %           |
| Entre 3.000.001 et 4.000.000 pax      | 35 %           |
| Entre 2.000.001 et 3.000.000 pax      | 25 %           |
| Entre 1.000.001 et 2.000.000 pax      | 20 %           |
| Entre 500.000 et 1.000.000 pax        | 15 %           |

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

## ■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Casablanca Mohammed V y compris les mouvements tout cargo.
- La réduction ne s'applique pas à la redevance « Passager » relative aux passagers en correspondance bénéficiant de la mesure HUB.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.



المطار  
المنارة  
مراكش

AEROPORT MARRAKECH MENARA

# LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT MARRAKECH MENARA

## ■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

## ■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

| Paliers pour l'aéroport de Marrakech | Taux de remise |
|--------------------------------------|----------------|
| Supérieur à 2.000.000 pax            | 40 %           |
| Entre 1.500.001 et 2.000.000 pax     | 30 %           |
| Entre 1.000.001 et 1.500.000 pax     | 15 %           |
| Entre 500.000 et 1.000.000 pax       | 6 %            |

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

## ■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Marrakech Menara y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.

مطار المسيرة  
AEROPORT AL-MASSIRA



# LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT AGADIR AL MASSIRA

## ■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

## ■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

| Paliers pour l'aéroport de Agadir | Taux de remise |
|-----------------------------------|----------------|
| Supérieur à 400.000 pax           | 40 %           |
| Entre 300.001 et 400.000 pax      | 30 %           |
| Entre 200.001 et 300.000 pax      | 15 %           |
| Entre 100.001 et 200.000 pax      | 6 %            |
| Entre 50.000 et 100.000 pax       | 3 %            |

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

## ■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Agadir Al Massira y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.

AEROPORT TANGER IBN BATTOUTA

طار ابن بطوطة



# LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT TANGER IBN-BATTOUTA

## ■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

## ■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

| Paliers pour l'aéroport de Tanger | Taux de remise |
|-----------------------------------|----------------|
| Supérieur à 300.000 pax           | 40 %           |
| Entre 250.001 et 300.000 pax      | 30 %           |
| Entre 200.001 et 250.000 pax      | 15 %           |
| Entre 150.001 et 200.000 pax      | 6 %            |
| Entre 100.000 et 150.000 pax      | 3 %            |

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

## ■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Tanger Ibn-Battouta y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.

مطار كلميم

المطابق



# LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DES AUTRES AÉROPORTS (HORS CELUI DE RABAT-SALÉ)

## ■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau des aéroports et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

## ■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

| Paliers pour les autres aéroports (hors celui de Rabat-Salé) | Taux de remise |
|--------------------------------------------------------------|----------------|
| Supérieur à 1.000.000 pax                                    | 45 %           |
| Entre 500.001 et 1.000.000 pax                               | 35 %           |
| Entre 200.001 et 500.000 pax                                 | 25 %           |
| Entre 100.000 et 200.000 pax                                 | 20 %           |

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

## ■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination des autres aéroports à l'exception de celui de Rabat-Salé y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.



F8|F7

## LA MESURE INCITATIVE « HUB »

### ■ Objectif :

Stimuler le trafic en correspondance à l'aéroport Casablanca Mohammed V

### ■ Remises

La réduction s'applique à tous les passagers en correspondance en fonction du type de correspondance réalisée.

| Type de Correspondance        | Remise |
|-------------------------------|--------|
| Domestique - Domestique       | 100 %  |
| International - Domestique    | 100 %  |
| Domestique - International    | 85 %   |
| International - International | 85 %   |

Les remises sont appliquées sur la **redevance** passager.

### ■ Conditions

- Cette incitation s'applique uniquement à l'Aéroport Casablanca Mohammed V.
- Les mesures d'encouragement du Hub de Casablanca sont applicables aux passagers en correspondance. Un passager en correspondance est un passager qui fait escale à Casablanca avant de se rendre vers une autre destination nationale ou internationale.
- Cette mesure est cumulable avec celle des incitations «grands comptes». Néanmoins, la redevance « Passager » des passagers en correspondance bénéficiant de l'incitation HUB est exclue des remises « grands comptes ».
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.

# AEROPORT RABAT SALE



# LA MESURE INCITATIVE DOMESTIQUE

## ■ Objectif :

Stimuler le trafic domestique

## ■ Remises

La réduction s'applique à tous les vols domestiques dans le territoire marocain.

| Remise |
|--------|
| 100 %  |

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Approche.

## ■ Conditions

- Cette mesure concerne tous les vols purement domestiques.
- La réduction s'applique sur tous les aéroports du réseau de l'ONDA.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2025.

